

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT **UNIVERSEL 2024**

La société M6 Métropole Télévision annonce que son document d'enregistrement universel 2024 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 17 mars 2025.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.groupem6.fr (Rubrique Investisseurs Investisseurs et analystes - Rapports) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est également tenu à disposition au siège social de la société, 89 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les documents suivants sont intégrés dans le document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel 2024 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le rapport de durabilité ;
- le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- les rapports des commissaires aux comptes ; et
- le descriptif du programme de rachat d'actions.

Neuilly sur Seine, le 17 mars 2025